

## Pas de signes religieux pour les fonctionnaires wallons?

**FRANÇOIS-XAVIER LEFÈVRE**

La Wallonie va-t-elle interdire à ses fonctionnaires de porter un signe religieux? Après une première tentative avortée sous la précédente législature, malgré le soutien de l'ensemble des partis politiques, les députés wallons se sont replongés jeudi dans une proposition de résolution de l'opposition libérale. Le texte du MR vise à interdire le port de signes convictionnels ostentatoires et l'expression de comportements ostentatoires aux personnes qui exercent une mission de service public au sein d'une commune, d'une province, d'une intercommunale, d'une association de projet ou d'un centre public d'action sociale.

Pour les libéraux, l'objectif de la résolution est de garantir l'impartialité ou la neutralité des services publics (administrations, OIP, services du parlement).

### **Les communes pas trop demandeuses**

Avant même le début des débats politiques, le dossier laisse déjà apparaître des divergences entre certains acteurs.

Auditionnée au parlement jeudi, l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) a par exemple mis en avant certaines craintes par rapport à un texte qui imposerait une interdiction générale aux municipalités. Défendant les principes de l'autonomie locale, Jacques Gobert, le président de l'UVCW, plaide pour un décret qui «*habilite une autorité locale à adopter une réglementation au sein de son administration*». Mais pas question d'imposer une interdiction! Selon lui, «*c'est l'autorité locale qui doit prendre la décision finale d'une éventuelle interdiction et l'étendue de l'interdiction au niveau du personnel communal*». Il s'est aussi montré totalement opposé à une telle réglementation pour les mandataires élus.

### **«C'est l'autorité locale qui doit prendre la décision finale d'une interdiction.»**

**JACQUES GOBERT**

UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE

Au niveau des provinces, les positions sont moins nuancées. Tout en rappelant que les provinces veulent assurer l'égalité des services sans prendre en compte les signes convictionnels, Paul-Emile Mottard,

le président de l'association des provinces de Wallonie, s'est dit favorable à une initiative décrétole. «*Mais attention à bien veiller à l'uniformité des règlements. Nous plaidons pour un décret régional fixant les règles communes pour les communes et les provinces.*»